



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Point 20 de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance

Science, technologie et innovation au service du développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, soumis en application de la résolution [78/160](#) de l'Assemblée générale, des informations sur la mise en œuvre de ladite résolution, en particulier dans le cadre des travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement, de la CNUCED et des autres organismes compétents des Nations Unies. Dans ce rapport, le Secrétaire général examine le rôle joué par la science, la technologie et l'innovation face aux crises multiples et à l'enjeu de réduction de la pauvreté. Il y rend compte des conclusions des débats de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable aux échelons national, régional et mondial, étudie la question du renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, décrit les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et met l'accent sur des initiatives visant à améliorer les mécanismes mondiaux d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation. En conclusion, il présente des recommandations visant à favoriser le développement durable.

* [A/80/150](#).



I. Introduction

1. En application de la résolution 78/160 de l'Assemblée générale, le présent rapport porte sur le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation s'agissant de faire face à des crises multiples et de réduire la pauvreté. Il contient en outre les conclusions des débats de haut niveau sur les moyens d'exploiter la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable. Il traite notamment d'un débat sur le renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, et d'un résumé des débats sur les progrès accomplis dans la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et dans l'application de ces textes. En outre, le rapport met en relief des initiatives visant à améliorer les mécanismes mondiaux d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation.

2. La section II contient une analyse de la manière dont la science, la technologie et l'innovation pourraient être mises à profit dans l'action menée pour remédier aux crises multiples, réduire la pauvreté et aider à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À la section III sont exposées les conclusions des débats de haut niveau sur les moyens de faire progresser la planification stratégique relative à la science, à la technologie et à l'innovation au service du développement durable. À la section IV sont présentés les travaux du système des Nations Unies pour ce qui est de renforcer les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. Enfin, on trouvera à la section V une conclusion ainsi que des recommandations destinées aux États Membres et à la communauté internationale.

II. Rôle de la science, de la technologie et de l'innovation

3. En tant qu'organe de coordination des Nations Unies en matière de science, de technologie et d'innovation au service du développement durable, la Commission de la science et de la technique au service du développement offre un cadre de concertation sur la planification stratégique, l'échange des enseignements tirés de l'expérience et l'analyse de l'évolution du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans les principaux secteurs de l'économie, et appelle l'attention sur les technologies émergentes. Lors des tables rondes ministérielles de la Commission qui se sont tenues en 2024 et 2025, les participantes et participants ont réaffirmé le rôle central joué par la science, la technologie et l'innovation dans l'action menée pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion numérique. Au cours des débats, les délégations ont souligné l'importance de la coopération internationale, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, qui permettent de promouvoir le développement durable, en particulier dans les pays en développement. Elles ont insisté sur la nécessité d'accroître la participation des femmes et des groupes marginalisés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, et mis en avant les programmes nationaux axés sur l'habileté numérique et l'accompagnement des entrepreneuses et des chercheuses. De même, les participantes et participants ont souligné qu'il importait de renforcer les écosystèmes nationaux de la science, de la technologie et de l'innovation en développant les infrastructures, en investissant dans le capital humain, en soutenant les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les start-up, et en intégrant la science, la technologie et l'innovation dans les politiques nationales de développement. De ces débats se sont dégagés des thèmes importants : l'inclusion numérique, la connectivité rurale et le rôle joué par les forums multilatéraux,

notamment la Commission, pour ce qui est de faciliter le dialogue, de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques et de guider la prospective stratégique.

4. La table ronde de 2024 a été marquée en particulier par le contexte du relèvement de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les problèmes que rencontrent tous les pays en raison de la convergence de crises multiples, phénomène également appelé polycrise. Les participantes et participants ont souligné qu'il était crucial de renforcer la résilience face aux crises, de réduire les inégalités mondiales d'accès à la science, à la technologie et à l'innovation entre les pays et à l'intérieur des pays, de trouver des solutions modulables en matière de santé publique et de technologies vertes et de faire progresser les transitions numérique et énergétique. Lors de la table ronde de 2025, l'accent a été mis sur l'urgence qu'il y a à s'intéresser aux technologies émergentes et aux fractures numériques, et sur l'importance à cet égard d'une gouvernance mondiale inclusive, d'une science ouverte et d'un accès équitable aux infrastructures numériques et aux capacités en matière d'intelligence artificielle. Les délégations ont fait part de leurs expériences et initiatives nationales telles que les centres régionaux d'innovation, qui permettent de développer les infrastructures numériques publiques, et des problématiques liées à l'équité intergénérationnelle, en mettant l'accent sur l'autonomisation des jeunes, la marchandisation de la science, de la technologie et de l'innovation et l'instauration d'économies fondées sur la connaissance. Les approches inclusives appliquées aux politiques publiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation ont gagné en visibilité, l'accent étant mis sur les initiatives menées en faveur des femmes et des groupes défavorisés, en particulier dans les zones rurales.

III. Faire progresser la planification stratégique en matière de science, de technologie et d'innovation au service du développement durable

5. À sa vingt-septième session, la Commission a examiné ses deux thèmes prioritaires, à savoir « Les données au service du développement » et « La coopération mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement »¹. De même, à sa vingt-huitième session, elle a examiné ses deux thèmes prioritaires : « Diversifier les économies dans un monde où la transition numérique s'accélère » et « Prospective technologique et évaluation des technologies au service du développement durable »².

A. Les données au service du développement

6. L'essor exponentiel de la création et de l'exploitation des données peut être utile pour éclairer l'élaboration des politiques et aider à la transformation économique, sociale et environnementale³. Les données alimentent l'innovation, améliorent la productivité et favorisent le développement de nouveaux modèles d'entreprise dans le cadre d'écosystèmes fondés sur les données. Lorsqu'elles sont échangées et gérées de manière responsable, elles contribuent à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et à la réalisation des objectifs de développement durable,

¹ Voir <https://unctad.org/fr/meeting/commission-de-la-science-et-de-la-technologie-au-service-du-developpement-vingt-septieme>.

² Voir <https://unctad.org/fr/meeting/commission-de-la-science-et-de-la-technologie-au-service-du-developpement-28eme-session>.

³ CNUCED, *Data for Development* (Genève, 2024). Disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/publication/data-development>.

notamment en permettant d'affronter selon des approches intégrées les problèmes mondiaux tels que les pandémies et les changements climatiques⁴.

7. L'exploitation des données au service du développement continue d'être entravée par plusieurs obstacles majeurs, notamment : a) la distribution inégale de données interopérables de qualité, d'infrastructures robustes, de capital humain qualifié et de dispositifs solides permettant de garantir la confidentialité et la sécurité des données, en particulier dans les pays à faible revenu ; b) la concentration du marché entre les principales plateformes technologiques, qui soulève des préoccupations en matière de concurrence et d'équité, tandis que les biais algorithmiques et la faiblesse des cadres déontologiques relatifs aux données risquent d'exacerber les injustices sociales ; c) l'empreinte environnementale des technologies de l'information, en ce qui concerne par exemple la forte consommation énergétique, les déchets électroniques et l'extraction de ressources, qui menace la durabilité. De ce fait, pour que les données soient utilisées de manière responsable, il faut des politiques intégrées, et coordonnées au niveau mondial.

8. Dans tous les secteurs, les innovations fondées sur les données, qu'il s'agisse de pratiques d'économie circulaire, d'efficacité énergétique, d'un aménagement urbain plus intelligent ou de résilience face aux catastrophes, favorisent la durabilité. Dans le domaine des services de santé, les données améliorent les soins apportés aux patients, permettent de pratiquer une médecine de précision et accélèrent la recherche médicale grâce aux analyses avancées et à la génomique. Dans le domaine de l'action climatique, elles sont utiles pour la surveillance de l'environnement, l'application de la réglementation et l'élaboration de solutions fondées sur la nature.

9. Pour être efficace, la gouvernance des données doit tenir compte des différences existant à l'échelle mondiale sur le plan des valeurs, des systèmes juridiques et des dynamiques de pouvoir. Elle doit être éthique, centrée sur l'être humain et adaptable aux changements technologiques. Une gouvernance efficace des données repose sur sept principes essentiels (voir E/CN.16/2024/2) : a) ancrage dans les droits humains ; b) traitement des données en contexte ; c) équilibre entre risque et innovation ; d) renforcement des moyens d'action du public ; e) gouvernance à plusieurs niveaux ; f) inclusion de toutes les parties prenantes ; g) inclusion des jeunes dans une optique de préparation de l'avenir.

B. La coopération mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement

10. Au vu de l'évolution rapide et de la complexité croissante des nouvelles technologies, il apparaît nécessaire d'adopter une approche collaborative de la science, de la technologie et de l'innovation. Compte tenu de l'ampleur des enjeux mondiaux et du rôle fondamental joué par la science, la technologie et l'innovation face à ces enjeux, il faut une coopération mondiale pour que l'engagement de ne laisser personne de côté puisse être tenu.

11. Quatre éléments clés sont indispensables au développement de la science, de la technologie et de l'innovation : a) la planification stratégique, qui implique l'établissement d'un programme et l'évaluation des potentialités et des difficultés ; b) les catalyseurs de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment les infrastructures physiques et numériques ainsi que le capital humain et les connaissances ; c) la recherche-développement, de la recherche fondamentale à la

⁴ CNUCED, *Digital Economy Report 2024: Shaping an Environmentally Sustainable and Inclusive Digital Future* (Genève, 2024). Disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/publication/digital-economy-report-2024>.

recherche appliquée ; d) l'innovation, qui englobe l'invention et la marchandisation de nouveaux biens et services ou modèles d'entreprise⁵.

12. Il est important que les États formulent des plans stratégiques de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation assortis d'objectifs clairs, ciblés et mesurables, et qu'ils les complètent par des évaluations régulières des points forts et des points faibles de leurs systèmes nationaux d'innovation. En outre, il conviendrait qu'ils renforcent les infrastructures et améliorent les compétences en matière de science, de technologie et d'innovation afin de réduire la fracture numérique et de favoriser le développement de la science, de la technologie et de l'innovation. Pour accélérer la recherche-développement et la mise sur le marché d'innovations, ils peuvent établir des mécanismes de collaboration qui permettront de promouvoir la coopération public-privé et de favoriser le transfert de technologies et de connaissances entre universités, instituts de recherche et secteur privé.

13. Au niveau international, six axes de travail se dégagent (voir E/CN.16/2024/3) : a) redoubler d'efforts pour établir un programme mondial de la science, de la technologie et de l'innovation qui soit inclusif ; b) élaborer un système multilatéral d'analyse prospective et d'évaluation de la science, de la technologie et de l'innovation ; c) créer des environnements propices à la transition numérique et à l'amélioration des compétences ; d) promouvoir l'investissement dans la science, la technologie et l'innovation et les partenariats public-privé ; e) renforcer les réseaux de recherche et la collaboration entre différents acteurs ; f) encourager le transfert de technologies et de connaissances. Pour mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable, il est essentiel de renforcer la coopération internationale, de revitaliser les partenariats mondiaux et d'intensifier la mise en place de mécanismes de collaboration ouverts, inclusifs et équitables.

C. Diversifier les économies dans un monde où la transition numérique s'accélère

14. Les avancées technologiques redéfinissent les possibilités de diversification économique, remettent en question les modèles traditionnels axés sur l'exportation et portent à évoluer vers une croissance basée sur la connaissance et portée par le numérique. Dans ce cadre, il est essentiel de repenser les politiques d'activité industrielle et d'innovation pour stimuler la transformation structurelle et la modernisation industrielle.

15. L'émergence des technologies numériques d'avant-garde offre aux pays en développement la possibilité de diversifier leur économie selon trois approches principales : a) améliorer la productivité et stimuler la croissance des exportations ; b) promouvoir de nouveaux secteurs, telles que la télémédecine et le commerce électronique ; c) favoriser une transition verte et numérique grâce à l'efficacité et à l'émergence de nouvelles industries vertes. Toutefois, la transition numérique présente des risques, notamment de relocalisation, ce qui pourrait compromettre l'intégration des pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales, de réduction de la demande d'emplois peu qualifiés et d'élargissement du fossé de productivité en raison des obstacles à l'accès aux nouvelles technologies numériques.

16. La transition numérique crée un nouvel environnement, auquel les politiques industrielles de diversification économique doivent s'adapter. Les politiques sectorielles traditionnelles doivent évoluer pour favoriser les synergies

⁵ CNUCED, *Global Cooperation in Science, Technology and Innovation for Development* (Genève, 2024). Disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/publication/global-cooperation-science-technology-and-innovation-development>.

intersectorielles, l'innovation technologique et la transformation numérique. Les politiques actuelles de diversification économique doivent favoriser l'essor de nouveaux secteurs d'activité, mais aussi contribuer à la création d'écosystèmes d'innovation inclusifs et dynamiques et être en phase avec l'évolution des modes de production et de consommation à l'échelle mondiale.

17. Pour mettre les technologies d'avant-garde au service d'une diversification économique inclusive, il faut agir de manière coordonnée à l'échelle internationale, notamment pour ce qui est de renforcer l'infrastructure numérique afin d'aider les pays en développement à adopter les technologies. De même, le partage des connaissances, le transfert de technologies et le renforcement des capacités sont importants car ils peuvent permettre aux parties prenantes des pays en développement d'utiliser, d'adapter et d'élaborer efficacement les technologies numériques d'avant-garde. Pour orienter le progrès technologique vers un développement inclusif, il serait bon que la communauté internationale renforce la coopération mondiale en matière de gouvernance des données et des technologies d'avant-garde, en particulier en ce qui concerne l'intelligence artificielle, domaine qui connaît une évolution rapide.

18. En outre, comme l'a souligné la CNUCED dans son Rapport sur la technologie et l'innovation 2025, intitulé *Technology and Innovation Report 2025: Inclusive Artificial Intelligence for Development*, un mécanisme de mise à la disposition du public d'informations concernant l'intelligence artificielle, semblable au cadre d'établissement de rapports sur les questions d'environnement, de société et de gouvernance, pourrait favoriser la responsabilisation et contribuer à transformer les engagements en retombées tangibles. En outre, une infrastructure mondiale partagée, inspirée du modèle de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, par exemple, pourrait offrir un accès équitable à l'infrastructure d'intelligence artificielle. L'innovation ouverte, qui repose sur l'utilisation de données et sources ouvertes, peut démocratiser les connaissances et les ressources, et favoriser ainsi l'inclusivité de l'intelligence artificielle et la collaboration à l'échelle mondiale. Le renforcement des capacités via des réseaux mondiaux d'échange, d'assistance technique et de centres d'excellence régionaux permettrait aux pays en développement de mettre en place des écosystèmes d'innovation solides pour exploiter les avantages de l'intelligence artificielle et d'autres technologies d'avant-garde⁶.

D. Prospective technologique et évaluation des technologies au service du développement durable

19. Face aux évolutions technologiques en cours et à la nécessité d'anticiper les suivantes, une planification stratégique efficace, active et fondée sur des données factuelles est primordiale. L'évaluation des technologies et la prospective technologique font intervenir des méthodes systématiques qui visent à aider à la compréhension et à la maîtrise des incidences que les technologies ont sur les systèmes socioéconomiques et le développement durable.

20. L'évaluation des technologies et la prospective technologique se font selon des calendriers différents, mais offrent des moyens complémentaires d'aborder les enjeux technologiques et sociétaux. L'évaluation des technologies vise à étudier les technologies existantes et leurs répercussions plus ou moins immédiates afin d'obtenir des informations utiles à la prise de décisions à plus court terme et de veiller à ce que les technologies soient mises en place de manière responsable, en tenant compte des répercussions environnementales, sociales et économiques et d'autres

⁶ CNUCED, *Technology and Innovation Report 2025: Inclusive Artificial Intelligence for Development* (New York et Genève, 2025). Disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/publication/technology-and-innovation-report-2025>.

considérations, telles que les aspects éthiques, juridiques et culturels. La prospective technologique sert à prévoir les tendances et les innovations futures et, ainsi, à orienter la planification stratégique à long terme et les investissements dans la recherche-développement. Ensemble, ces méthodes contribuent à former un dispositif global de prise de décisions. Dans la pratique, l'évaluation des technologies et la prospective technologique se recourent de plus en plus.

21. Il est important de déterminer si les activités seront davantage axées sur les problèmes à plus court terme et les réponses à y apporter, dans le cadre de l'évaluation des technologies, ou sur les enjeux et les possibilités à plus long terme, dans le cadre de la prospective technologique. Idéalement, il faudrait concilier les deux démarches de sorte qu'elles se complètent mutuellement. Selon leurs priorités nationales, leur système politique, leurs ressources et leur culture, les pays adoptent diverses approches institutionnelles en matière d'évaluation des technologies et de prospective technologique.

22. Parmi les pays, ces outils suscitent un double questionnement quant à leur exploitation. Le premier concerne la manière de renforcer la capacité nationale de les utiliser, de les institutionnaliser, de garantir l'indépendance et l'inclusivité des activités correspondantes et de les intégrer plus fermement dans les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation et dans les politiques de développement au sens large. Le second porte sur le rôle de la collaboration internationale et la manière de renforcer l'appui à l'échelle mondiale et les réseaux d'échange des connaissances en matière d'analyse prospective et d'évaluation des technologies. Au niveau régional, plusieurs réseaux contribuent à la projection dans l'avenir, à l'analyse prospective et à l'évaluation des technologies. Les structures mondiales sont moins développées, même s'il existe un réseau mondial d'évaluation des technologies. Idéalement, il faudrait des structures d'envergure mondiale qui permettent d'améliorer l'évaluation des technologies et la prospective technologique, de mettre en commun les bonnes pratiques, les méthodes et les expériences et d'accompagner les pays qui se lancent dans ce type d'activités sans disposer d'une expérience préalable ou suffisante ni des capacités nécessaires.

E. Réflexions sur les moyens de mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable

1. Prise en compte de la dimension de genre dans les domaines de la science, la technologie et l'innovation

23. La Commission continue d'analyser, avec l'aide du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes, les incidences que l'application de la science, de la technologie et de l'innovation aux fins du développement durable a sur l'égalité des genres. Le mandat du Conseil a été prolongé de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2026. Pour parvenir à l'égalité des genres et donner aux femmes et aux filles des moyens d'agir, il est important que les États prennent des mesures appropriées, notamment en favorisant l'égalité des genres dans l'éducation et en associant les femmes et les filles en tant qu'utilisatrices, créatrices de contenu, salariées, entrepreneuses, innovatrices et dirigeantes afin qu'elles participent activement au développement dans tous ses domaines. La réactivation du Conseil, qui contribue désormais activement aux travaux de la Commission, a été une étape importante. En apportant des contributions d'experts aux rapports d'orientation et aux sessions intergouvernementales, le Conseil a aidé à ce que les points de vue et les priorités des femmes et des filles soient véritablement pris en compte dans les débats internationaux sur la science, la technologie et l'innovation.

24. Afin de renforcer les capacités des chercheuses des pays en développement qui travaillent dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, la CNUCED a poursuivi son partenariat avec l'Université d'Okayama dans le cadre du programme Young Female Scientist (programme de formation de jeunes chercheuses), qui vise à réduire l'écart entre les genres dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques grâce à la formation technique, au mentorat et aux possibilités offertes de créer des réseaux de recherche mondiaux. Mis en place en 2020, ce programme a ensuite été élargi, en raison de son succès, de sorte que des candidates d'Amérique latine et des Caraïbes puissent y être admises, en plus des participantes d'Afrique et d'Asie du Sud-Est. Plus de 34 jeunes chercheuses d'au moins une douzaine de pays en développement en ont bénéficié.

25. Un autre programme de collaboration a été mis en place, en partenariat avec le Centre international de recherche de l'Atlantique, à l'initiative de la Commission. C'est ainsi qu'ont été organisés quatre ateliers régionaux (en Afrique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes) afin de renforcer les capacités d'utilisation des données géospatiales pour le suivi de la progression vers les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'intégration de la dimension de genre. Le programme a fait progresser la réalisation de l'objectif 5 en favorisant l'accession des femmes à un rôle de premier plan dans le domaine du développement durable guidé par les données.

2. Évaluation des technologies

26. Les activités d'analyse prospective et d'évaluation des technologies pourraient aider les décideurs et décideuses et les parties prenantes à repérer les difficultés, les potentialités et les nouvelles tendances d'évolution qui peuvent être appréhendées de manière stratégique, en particulier dans le contexte du Programme 2030. En 2025, la CNUCED a achevé un projet pilote portant sur l'évaluation des technologies dans trois pays d'Afrique et visant à renforcer la capacité des décideuses et décideurs africains et d'autres parties prenantes d'évaluer les répercussions sociales, environnementales et économiques découlant de l'adoption d'une nouvelle technologie⁷. Les principaux enseignements tirés ont été présentés à la session que la Commission a tenue en 2025.

IV. Renforcer les capacités en matière de science, de technologie et d'innovation

A. Intégrer les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation dans les stratégies nationales de développement

27. Les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation effectués par la CNUCED fournissent aux pays concernés des évaluations de leurs capacités nationales en matière de science, de technologie et d'innovation et des recommandations visant à renforcer ces capacités et à intégrer la science, la technologie et l'innovation dans les stratégies nationales de développement. Ils aident les pays à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour développer les capacités de production des secteurs de l'industrie, de la fabrication et des services, à améliorer la cohérence des politiques dans les principaux domaines du développement, à renforcer les cadres d'orientation en matière de science, de technologie et d'innovation et à se doter des capacités nécessaires de conception et de mise en œuvre des politiques en la matière. Le renforcement des capacités demeure

⁷ Voir <https://unctad.org/project/technology-assessment-energy-and-agricultural-sectors-africa-accelerate-progress-science>.

essentiel pour les pays qui sollicitent ces examens, dont il constitue un aspect important. La CNUCED mène des activités de renforcement des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation au service des objectifs de développement durable et développe une plateforme d'apprentissage en ligne, qui est entrée en service en 2024. La même année, elle a achevé un examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation des Seychelles.

B. Harmoniser les stratégies en matière de propriété intellectuelle et de développement

28. Il serait bon qu'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace encourage l'innovation et la créativité dans l'optique d'un avenir meilleur et plus durable et facilite la diffusion des technologies. La conception d'un système de propriété intellectuelle qui serve au mieux les objectifs stratégiques nationaux, réponde à l'évolution technologique rapide et intègre le principe de propriété intellectuelle dans l'élaboration des politiques économiques et sociales et des politiques de développement pose aux pouvoirs publics des difficultés de plus en plus complexes.

29. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) aide ses États membres à mettre au point et à appliquer des stratégies ou politiques nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation qui ont des effets positifs sur le développement économique, la capacité d'innovation et de création et le dynamisme des entreprises. Elle leur offre un appui stratégique personnalisé et axé sur les processus tout au long de l'élaboration de la stratégie nationale relative à la propriété intellectuelle. En particulier, elle donne des conseils stratégiques sur les aspects suivants : les liens existant entre la propriété intellectuelle et les politiques relatives au développement économique, à l'innovation et au secteur de la création ; le cadre juridique, le cadre d'orientation et l'administration de la propriété intellectuelle ; le rôle joué par la propriété intellectuelle dans la recherche-développement, le transfert de technologies et l'infrastructure d'appui au secteur de la création ; l'aide apportée aux entreprises, aux innovateurs et innovatrices et aux créateurs et créatrices ; la mise en place d'une culture favorable à la propriété intellectuelle ; le développement de l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil stratégique auprès des groupes de population sous-représentés ou n'ayant qu'un accès restreint aux services de base.

30. Outre une assistance personnalisée, l'OMPI propose, dans sa *Méthodologie pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle* (deuxième édition, 2020), des conseils et des explications étape par étape assortis de divers outils, exemples, modèles et autres ressources.

C. Mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement industriel

31. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) propose un ensemble de services d'assistance technique et de conseil en matière de politiques pour aider les pays en développement à intégrer les politiques relatives à l'industrie et à l'innovation dans les stratégies nationales de développement industriel, en mettant l'accent sur l'objectif de développement durable n° 9 (Industrie, innovation et infrastructure). Deux initiatives ont été lancées récemment, l'ONUDI continuant de s'employer à adapter ses services en fonction de l'évolution des besoins des États Membres.

32. En ce qui concerne des services de conseil en matière de politiques, l'ONUDI a mis sur pied un laboratoire de politique industrielle afin d'aider à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des instruments d'intervention dans les domaines de l'industrie et de l'innovation. Avec l'appui de l'État de la République de Corée, l'ONUDI pilote le laboratoire en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ce laboratoire permet de savoir comment les instruments de politique concrets sont conçus, gérés et évalués dans différents pays. Il permet également de mieux comprendre les capacités sur lesquelles reposent la conception, la mise en œuvre et le suivi d'instruments efficaces de politique relative à l'industrie et à l'innovation dans les pays en développement. Il est axé sur l'acquisition et la création conjointe de connaissances et la mise en commun de solutions innovantes visant à accélérer la réalisation du Programme 2030. L'une de ses principales caractéristiques est l'axe de travail sur l'intégration de la dimension de genre dans les politiques d'innovation industrielle actuellement appliquées en Amérique latine et dans les Caraïbes. En bref, le laboratoire est une nouvelle initiative qui associe développement des capacités, travail analytique et mise en réseau pour aider au renforcement des capacités d'élaboration des politiques relatives à l'innovation et au développement industriel dans les États Membres.

33. Pour favoriser l'innovation, l'ONUDI a lancé ScaleX, un accélérateur d'innovation ouverte, afin de mettre en relation les petites et moyennes entreprises industrielles, les start-up, les entreprises du secteur privé et les pouvoirs publics, qui pourront ainsi chercher des réponses à des besoins concrets, en mettant l'accent sur la transformation industrielle verte. Le programme permet de recenser les solutions d'avant-garde à l'échelle mondiale, favorise l'expérimentation dans des bancs d'essai et offre un cadre qui facilite la création collaborative avec les décideurs et décideuses politiques. Il permet également de développer les biens publics numériques et les infrastructures numériques publiques qui favorisent l'innovation industrielle inclusive. Les premiers défis, tels que la réduction des pertes alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement, ont été relevés conjointement avec des partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des entreprises de logistique internationales, ce qui a permis d'en dégager un modèle reproductible de collaboration public-privé en phase avec l'objectif de développement durable n° 9 et le Pacte numérique mondial.

D. Développer la production de données au service de la politique, de la recherche et de l'analyse en matière de science, de technologie et d'innovation

1. Indicateurs relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation

34. L'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, principale source mondiale de statistiques en matière de recherche-développement, joue un rôle central dans le suivi de la progression vers la cible 9.5 associée aux objectifs de développement durable. Depuis 2021, il a réalisé une nouvelle enquête statistique sur la recherche-développement afin de produire des données servant au calcul des indicateurs 9.5.1 (Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB) et 9.5.2 (Nombre de chercheurs par million d'habitants), notamment des indicateurs de recherche-développement ventilés par genre. L'une des principales priorités reste d'aider les pays, en particulier dans les régions en développement, à produire des données relatives à la recherche-développement qui soient de qualité.

35. L'Institut travaille en étroite collaboration avec des partenaires internationaux et régionaux, notamment l'Organisation de coopération et de développement

économiques (OCDE), Eurostat et l'Ibero-American Network on Science and Technology Indicators. Ces partenariats facilitent le partage de données et l'élaboration de normes méthodologiques internationales, telles que le Manuel de Frascati de l'OCDE.

36. L'Institut continue de contribuer au renforcement des capacités en dispensant aux pays des formations et une assistance technique. Depuis le rapport précédent, il a organisé des ateliers nationaux virtuels de formation sur les statistiques en matière de science, de technologie et d'innovation à Bahreïn et en Malaisie et apporté son concours à un atelier international en présentiel organisé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Bureau national de statistique de la Chine.

37. Néanmoins, la densité des données servant à calculer les indicateurs relatifs à la cible 9.5 reste inégale d'une région à l'autre, ce qui empêche de suivre correctement l'évolution de la situation. Pour y remédier, l'Institut étudie activement les moyens d'améliorer la disponibilité et la densité des données. Il s'agit notamment d'améliorer les modalités de collecte de données, de renforcer les capacités, d'évaluer la faisabilité de l'utilisation d'autres sources de données et méthodes d'imputation en cas de données annuelles manquantes, et d'intensifier les partenariats avec les organisations régionales pour soutenir les systèmes statistiques nationaux, en particulier dans les pays en développement.

2. Indicateurs relatifs aux mégadonnées au service du développement durable

38. L'initiative Global Pulse⁸ est le laboratoire d'innovation du Secrétaire général. Les acteurs de l'initiative travaillent au croisement de l'innovation et des sciences humaines pour informer et inspirer les entités des Nations Unies et les personnes et renforcer leur capacité d'anticiper et d'affronter les difficultés et de s'y adapter. Parmi les projets d'innovation récemment menés dans ce cadre, on peut citer les exemples suivants : a) l'accélérateur Global Pulse⁹, programme des Nations Unies visant à transformer les idées innovantes et prometteuses en des résultats concrets en situation réelle, en veillant à ce que les solutions exceptionnelles ainsi mises au point touchent plus de monde grâce à des modèles d'exécution adaptables et à des stratégies tournées vers l'avenir ; b) Data Insights for Social and Humanitarian Action¹⁰, initiative multipartite visant à accélérer la diffusion de l'accès éthique et responsable aux données et aux solutions d'intelligence artificielle afin qu'elles puissent avoir des retombées sociales à grande échelle ; c) une collaboration en cours avec l'État indonésien¹¹, consistant à créer conjointement un outil d'aide à la décision basé sur des données qui permet aux institutions d'être mieux informées et de cerner les besoins cruciaux en matière de données relatives à l'élévation du niveau de la mer.

3. Indice de préparation aux technologies d'avant-garde

39. Pour évaluer le degré de préparation des pays aux technologies d'avant-garde, la CNUCED a créé, en 2021, l'indice de préparation aux technologies d'avant-garde. L'indice regroupe des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, aux compétences, à la recherche-développement, à la capacité industrielle et à l'accès au financement. Mis à jour pour l'établissement du Rapport sur la technologie et l'innovation 2025, l'indice porte désormais sur 170 pays, dont 124 pays en développement. Comme dans les éditions précédentes, les pays développés d'Europe et d'Amérique du Nord sont en tête du classement. Alors que les pays en développement sont généralement moins bien classés, Singapour se

⁸ Voir www.unglobalpulse.org.

⁹ Voir www.unglobalpulse.org/project/un-global-pulse-scale-accelerator.

¹⁰ Voir <https://disha.unglobalpulse.org>.

¹¹ Voir www.unglobalpulse.org/project/addressing-sea-level-rise-in-asia-and-the-pacific.

distingue en se plaçant au cinquième rang et en obtenant de bons résultats dans tous les domaines.

40. L'indice montre que les pays dont le PIB par habitant est plus élevé sont mieux préparés aux technologies d'avant-garde. Néanmoins, certains pays, notamment l'Inde (qui gagne 76 places par rapport au classement de son PIB), la Chine et les Philippines (49 places chacun) et le Brésil (41 places), dépassent les attentes et auraient donc de grandes chances de pouvoir tirer parti des technologies d'avant-garde pour leur croissance économique et leur développement. Les pays les plus performants se caractérisent par une activité de recherche-développement plus importante et des capacités industrielles plus fortes.

41. Les pays développés sont en tête de tous les classements relatifs aux différentes composantes de l'indice, même si les écarts varient selon les sous-indices. Le sous-indice des compétences présente les plus fortes disparités, les pays les moins avancés obtenant dans leur ensemble moins de la moitié du score des pays en développement, et moins d'un tiers de celui des pays développés. Le sous-indice des technologies de l'information et des communications montre des écarts plus faibles, même si les pays les moins avancés restent à la traîne. Une tendance similaire se dessine dans les domaines de la recherche-développement et de l'industrie, où les disparités entre pays développés et pays en développement sont marquées.

4. Indice mondial de l'innovation

42. Depuis 2007, l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI sert d'outil de référence à plus de 150 pays pour la collecte de données relatives à la science, à la technologie et à l'innovation, l'évaluation des résultats obtenus en matière d'innovation, et l'élaboration de politiques d'innovation fondées sur des données probantes. Il permet de comparer quelque 130 économies et de cerner leurs points forts, leurs points faibles ainsi que les lacunes en matière de données. En outre, depuis 2023, l'OMPI aide les pays à élaborer des indices infranationaux au niveau des régions ou des villes. Accompagné d'instruments tels que l'outil de suivi de l'innovation à l'échelle mondiale et le classement des groupements scientifiques et technologiques, l'Indice mondial de l'innovation permet une analyse aux niveaux mondial, régional et infranational.

43. Les États du monde entier utilisent depuis longtemps l'Indice mondial de l'innovation pour renforcer leurs écosystèmes d'innovation. Une enquête de l'OMPI réalisée en 2024 a révélé que 77 % des États membres s'inspiraient de l'Indice pour améliorer leurs indicateurs ou orienter leurs stratégies nationales. Du fait de la large utilisation de l'Indice, la demande de données relatives à l'innovation a augmenté et la fiabilité des données communiquées en ce qui concerne la science, la technologie et l'innovation a progressé, celles-ci faisant l'objet de vérifications rigoureuses.

5. Indicateurs relatifs aux télécommunications et aux technologies de l'information

44. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, l'Union internationale des télécommunications (UIT) fournit des statistiques solides et de qualité destinées à faciliter la prise de décisions fondées sur des données probantes. Ses travaux couvrent l'ensemble du cycle de vie des données, de l'établissement de normes mondiales à la collecte, l'analyse et la diffusion des données, et portent notamment sur le renforcement des capacités et la coopération internationale. L'UIT aide les pays à produire des statistiques sur l'infrastructure des technologies de l'information et des communications, sur l'accès à ces technologies et sur leur utilisation par les ménages et les particuliers. Elle propose des guides méthodologiques, des cours en ligne dispensés par l'Académie de l'UIT et des ateliers nationaux et régionaux pour renforcer les capacités statistiques. Sur demande et dans

la limite des ressources disponibles, l'UIT fournit également une assistance technique ciblée, en particulier aux pays en développement.

E. Promouvoir le développement régional de la science, de la technologie et de l'innovation

1. Afrique

45. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé avec succès le septième Forum africain sur la science, la technologie et l'innovation¹². Le Forum a prévu l'adoption d'une approche axée sur les entreprises, l'harmonisation des objectifs régionaux et internationaux avec les priorités nationales, la création d'un groupe de réflexion consacré à la science, à la technologie et à l'innovation, et la mise en place de programmes de travail et d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des textes issus du Forum ainsi que des initiatives et des stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation.

46. Lancé en octobre 2024 par la CEA, le Pôle de recherche et d'innovation Origin¹³ est une structure continentale durable de résolution de problèmes complexes, de création collaborative, de présentation d'idées novatrices, et de développement des talents grâce à des idées de recherche révolutionnaires. Le premier des pôles physiques prévus dans ce cadre est hébergé par l'Université de technologie Dedan Kimathi, au Kenya.

47. En outre, la CEA aide l'Afrique à lutter contre les taux de chômage élevés en encourageant l'innovation et l'esprit d'entreprise. L'Alliance of Entrepreneurial Universities in Africa cherche à dynamiser les universités africaines afin qu'elles fassent éclore et prospérer un million de start-up, qui atteindraient un chiffre d'affaires annuel de 100 milliards de dollars à l'horizon 2033. L'Alliance compte actuellement pas moins de 48 membres officiels représentant 1,3 million d'étudiants et étudiants et 48 000 chercheuses et chercheurs, ainsi que 40 autres universités participantes.

48. La CEA a établi avec des entités privées et publiques des partenariats visant à former plus de 9 000 jeunes gens et membres du corps enseignant de 14 pays d'Afrique aux technologies numériques, l'objectif étant d'attirer davantage d'élèves vers des études et des carrières dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, ce qui est essentiel pour renforcer les capacités de recherche en Afrique. Elle travaille activement avec le Rwanda à la création d'un centre d'excellence en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques pour l'Afrique. D'autres centres d'excellence similaires ont été créés, dans le domaine de l'intelligence artificielle, au Congo, et de la cybersécurité, au Togo.

49. Ces activités s'inscrivent dans le cadre du Pacte numérique mondial et des politiques nationales et régionales en matière de science, de technologie et d'innovation, telles que la Stratégie 2034 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, adoptée en 2025. Elles visent à renforcer les capacités d'innovation nationales afin d'accélérer l'intégration de l'Afrique dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, ce qui favorisera durablement le développement économique et la réduction de la pauvreté.

¹² Voir www.uneca.org/eca-events/astif2025.

¹³ Voir <https://originlabsafrica.org>.

2. Asie et Pacifique

50. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) continue de contribuer activement à promouvoir les innovations dans les modèles d'entreprise aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. L'une de ces innovations est l'entreprise inclusive, définie par le Groupe des 20 comme une entreprise qui fournit de manière commercialement viable des biens, des services et des moyens de subsistance aux personnes qui se trouvent à la base de la pyramide économique, en les plaçant au cœur de la chaîne de valeur en tant que fournisseurs, distributeurs, détaillants ou clients. Après que les ministres de l'économie des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont approuvé les lignes directrices pour la promotion de l'entreprise inclusive dans l'ASEAN (*Guidelines for the promotion of inclusive business in ASEAN*), la CESAP a contribué à ce qu'ils approuvent le modèle de dispositif de labellisation des entreprises inclusives dans l'ASEAN (*Model framework for an inclusive business accreditation system in ASEAN*), de sorte que l'Asie du Sud-Est a été la première région à disposer d'un tel dispositif¹⁴. Le dispositif consiste à différencier entreprises classiques et entreprises inclusives, ce qui permet d'offrir des incitations fiscales ou autres à celles qui ne se limitent pas à un impératif de profit.

3. Europe

51. La Commission économique pour l'Europe (CEE) joue un rôle central car elle aide les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en exploitant, grâce à l'innovation, les possibilités offertes par la science, la technologie et la transition numérique.

52. Dans le cadre des examens nationaux et régionaux, de la concertation sur les politiques à mener, du renforcement des capacités et du partage d'expériences lors de réunions intergouvernementales, les activités que la CEE consacre à l'innovation aident les États membres à renforcer la gouvernance dans ce domaine. Par exemple, le Réseau d'innovation transformatrice de la CEE¹⁵, qui continue de se développer, a évolué en 2024 pour combler une lacune fondamentale, mais passée inaperçue. C'est ainsi qu'il permet désormais la mise en place d'initiatives menées par les membres et la participation multipartite de pays développés et de pays en transition, l'objectif étant de promouvoir des solutions et de nouvelles idées dans des domaines transversaux tels que la circularité, la passation de marchés favorisant l'innovation, et l'innovation dans le cadre des politiques et des institutions. Il a rassemblé les enseignements tirés de cette expérience dans une charte à venir, consacrée à l'innovation transformatrice et destinée à servir d'instrument normatif pour guider la CEE et les États membres dans la conception, la réforme et l'expérimentation de politiques, d'institutions et de processus pour les objectifs de développement durable et au-delà.

53. En outre, la science, la technologie et l'innovation entrent en ligne de compte dans les activités de la CEE consacrées au commerce. En 2024, la CEE a établi un guide sur la conformité des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle. En 2025, elle a pris l'initiative d'une déclaration que les parties intéressées peuvent signer afin de contribuer à l'harmonisation de la réglementation technique applicable à ces produits¹⁶.

¹⁴ Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, *Guidelines for the Promotion of Inclusive Business in ASEAN* (Jakarta, 2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://asean.org/wp-content/uploads/2021/09/6.-ASEAN-IB-Promotion-Guidelines-Endorsed-at-the-52nd-AEM.pdf>.

¹⁵ Voir <https://unece.org/eci/icp/ETIN>.

¹⁶ Voir https://unece.org/trade/publications/ece_trade_486.

54. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques joue un rôle central dans l'élaboration de normes relatives au commerce électronique qui est une réalité quotidienne dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Dans le cadre du protocole de transparence des Nations Unies, il est prévu de créer des passeports numériques pour les produits¹⁷, ce qui permettrait de rationaliser le commerce et de garantir la traçabilité et la conformité, en particulier en ce qui concerne les économies émergentes. De même, l'appel à l'action en faveur du commerce numérique¹⁸ lancé par la CEE et la Chambre de commerce internationale permet aux acteurs publics et privés d'élaborer et d'adopter des normes visant à garantir la fluidité des flux et des échanges de données liés au commerce numérique.

55. Pour approfondir la question de l'équilibre entre le besoin de règles et de gouvernance en matière d'intelligence artificielle et la nécessité d'une innovation à grande échelle qui permettrait de découvrir des avantages et de les exploiter, il faut appréhender de manière transversale l'innovation, le commerce, la normalisation et la coopération en matière de réglementation. Des mécanismes intergouvernementaux formels comme informels, à l'instar du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE, constitueront les piliers des travaux futurs, fondés sur une longue expérience en matière de recherche de consensus et d'établissement de normes.

4. Amérique latine et Caraïbes

56. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) appuie l'élaboration de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation qui ont pour effet non seulement de stimuler la productivité mais aussi de combler les écarts sociaux et économiques persistants, de renforcer les capacités institutionnelles et d'améliorer la coopération régionale. Elle promeut des initiatives concrètes qui favorisent un développement productif durable et inclusif, en phase avec les objectifs de développement durable.

57. La Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, organe subsidiaire de la CEPALC, cherche à relier les initiatives en matière de science, de technologie et d'innovation et le développement productif¹⁹. Le programme de travail de la Conférence pour la période 2024-2025 progresse, en ce qui concerne les activités visant à partager les connaissances, à créer des espaces de coordination et à dispenser des formations et une assistance technique, et l'établissement de cinq groupes de travail sur des questions essentielles telles que les instruments de politique, la gouvernance, les approches territoriales, les priorités sectorielles stratégiques et les Caraïbes²⁰.

58. En 2024, la CEPALC a organisé la neuvième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, au cours de laquelle les pays participants ont adopté un nouveau plan d'action dans le domaine du numérique, qui s'étend jusqu'en 2026 et dont les 38 objectifs sont en phase avec les mandats du Sommet mondial sur la société de l'information et les principes du Pacte numérique mondial. Parmi les éléments clés de ce plan d'action figurent quatre groupes de travail thématiques (sur l'économie numérique, l'intelligence artificielle,

¹⁷ Voir <https://unece.org/trade/documents/2024/07/informal-documents/briefing-note-draft-recommendation-no-49-united-nations>.

¹⁸ Voir <https://unece.org/trade/uncfact/CallToAction>.

¹⁹ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, « Science, technology and innovation for sustainable and inclusive productive development: guidelines for 2024-2025 ». Disponible à l'adresse suivante : www.cepal.org/en/publications/69094-science-technology-and-innovation-sustainable-and-inclusive-productive.

²⁰ Voir www.cepal.org/en/subsidiary-bodies/conference-science-innovation-and-information-and-communications-technologies.

la connectivité significative et la sous-région des Caraïbes), un observatoire du développement numérique et un laboratoire de la transformation numérique. Ces initiatives renforcent la coopération régionale et font progresser la réalisation des objectifs de transformation numérique dans la région²¹.

59. La plateforme de la CEPALC consacrée aux initiatives relatives à des groupements et à d'autres mécanismes d'articulation productive vise à faire mieux connaître ces initiatives, à favoriser l'apprentissage mutuel, à promouvoir la coopération et à démultiplier les retombées positives de ces initiatives dans l'ensemble de la région²². Ces activités représentent des moyens stratégiques d'organiser des initiatives de développement productif, en particulier celles liées à la science, à la technologie et à l'innovation, en adoptant une forte orientation territoriale.

5. Asie occidentale

60. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) travaille en partenariat avec les parties prenantes afin d'utiliser la science, la technologie et l'innovation pour accélérer la progression vers les objectifs de développement durable. L'une des initiatives ainsi mises en place porte sur l'indice de maturité des services électroniques et mobiles des administrations publiques²³, qui sert à évaluer, d'une année à l'autre, l'avancement de la transformation numérique des services publics. La méthode de calcul de l'indice a été révisée en 2024 pour tenir compte de l'utilisation de technologies émergentes, telles que la technologie de l'intelligence artificielle et la technologie de la chaîne de blocs, dans la prestation de services numériques. Des recueils d'informations concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène ainsi que les énergies renouvelables ont été transformés en supports d'apprentissage interactif, qui ont permis de proposer des cours en ligne attrayants et adaptés au rythme de chacun. Le troisième Sommet arabe des petites et moyennes entreprises a réuni les parties prenantes régionales afin de promouvoir l'innovation et la transformation numérique des petites et moyennes entreprises. Le programme d'accélération du développement du commerce électronique (eCommerce Acceleration) contribue à doter les petites et moyennes entreprises des compétences numériques nécessaires pour passer avec succès à la vente en ligne. Sur la plateforme Arab Creative Market est mis en place un répertoire de plus de 600 microentreprises créatives afin de les faire mieux connaître et d'améliorer leur accès aux marchés. Le programme d'accompagnement en matière de propriété intellectuelle proposé aux petites et moyennes entreprises, en collaboration avec l'OMPI, aide les entreprises participantes à intégrer la propriété intellectuelle dans leur stratégie commerciale.

61. Dans le cadre de la plateforme arabe d'inclusion numérique (Arab Digital Inclusion Platform), la CESAO a élargi son champ d'action aux technologies émergentes et aux besoins des personnes âgées en élaborant un modèle de politiques nationales relatives à l'accessibilité des technologies émergentes ainsi que des lignes directrices techniques concernant l'accessibilité électronique pour les personnes âgées. Elle a poursuivi sa collaboration avec les World Summit Awards en organisant le Prix CESAO du contenu numérique arabe pour le développement durable. Le

²¹ Voir <https://conferenciaelac.cepal.org/9/en>.

²² Voir www.cepal.org/es/proyectos/plataforma-iniciativas-cluster-otras-iniciativas-articulacion-productiva-territorial.

²³ Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, *Government Electronic and Mobile Services (GEMS-2024) Maturity Index* (Beyrouth, 2024). Disponible à l'adresse suivante : www.unescwa.org/sites/default/files/pubs/pdf/government-electronic-mobile-services-gems-maturity-index-2024-arabic_0.pdf.

rapport intitulé *Arab Sustainable Development Report 2024*²⁴, qui fournit une analyse des politiques ayant trait aux objectifs de développement durable, notamment aux objectifs et aux cibles relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation, a été publié. La CESAO a lancé le projet ENACT (Expediting the Use of Technology and Innovation to Enhance Operations in Arab Public Institutions) afin d'aider les institutions publiques de la région arabe à exploiter de manière stratégique et innovante les technologies émergentes. Plusieurs rapports, portant notamment sur l'exploitation des technologies émergentes et de l'innovation aux fins de l'amélioration du fonctionnement des institutions publiques et sur InnoCook, modèle d'innovation visant à améliorer les opérations et les services des institutions publiques arabes, ont été produits. La CESAO promeut la science, la technologie et l'innovation dans le cadre du plan d'action dans le domaine du numérique pour la région arabe (2023-2033), qui constitue la stratégie régionale de développement numérique. Ce plan d'action fournit un cadre stratégique décennal visant à aider les pays arabes à tirer parti des technologies numériques et de l'innovation. La CESAO a rendu opérationnel le plan d'action en mettant en place le portail correspondant²⁵ et un portail consacré au cadre de collaboration et de partenariat²⁶. Depuis 2021, elle a organisé conjointement le Forum sur la coopération et le développement numériques, instrument de politique multipartite destiné à faciliter le dialogue et la coopération concernant les technologies numériques et émergentes.

F. Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

62. Conformément au mandat que lui ont confié le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, tout dernièrement dans la résolution 2024/13 du Conseil, la Commission assure la coordination, à l'échelle du système, de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

63. En 2024 et 2025, le Secrétaire général a publié des rapports sur la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et les progrès accomplis dans leur application (voir A/79/62-E/2024/3 et A/80/62-E/2025/12). Il y souligne l'importance de faire concorder les textes avec les priorités numériques mondiales, qui évoluent au fil du temps, telles que celles décrites dans le Pacte numérique mondial. En outre, il y rappelle que les progrès technologiques et les avantages qui en découlent restent répartis inégalement, entre les pays et à l'intérieur des pays. Cette disparité montre qu'il faut renforcer la coopération internationale et multipartite pour atteindre l'objectif d'une véritable connectivité universelle. Par ailleurs, dans ces rapports, le Secrétaire général a observé que les progrès rapides de l'intelligence artificielle fragilisent la gouvernance numérique et, en particulier les démarches de responsabilisation, de promotion de l'inclusivité et de prise en compte des liens existant entre développement numérique et durabilité environnementale.

64. À sa vingt-huitième session, conformément à la résolution 2023/3 du Conseil économique et social, la Commission a engagé des débats sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet au cours des vingt années écoulées, en s'appuyant sur les informations fournies dans le rapport complet du secrétariat. Les débats ont mis en lumière les transformations technologiques sans précédent qu'a connues la société de l'information au cours des vingt dernières années, mais aussi les problèmes persistants tels que les inégalités et la fragmentation numérique. La Commission a

²⁴ Voir www.unescwa.org/sites/default/files/pubs/pdf/arab-sustainable-development-report-2024-english.pdf.

²⁵ Voir <https://ada.unescwa.org/en>.

²⁶ Voir <https://ada.unescwa.org/en/cpf>.

défini des priorités stratégiques qui indiquent la direction à prendre, notamment le renforcement de l'inclusion numérique et l'harmonisation des lignes d'action du Sommet avec le Pacte numérique mondial, les objectifs de développement durable et la situation concernant les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle. Le débat mené par la Commission sur le « SMSI + 20 » (les vingt premières années de mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information), de même que le projet de résolution adopté et le rapport du secrétariat, servira de contribution à l'examen à 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information par l'Assemblée générale, en décembre 2025.

65. En mars 2025, la Commission a créé un groupe de travail sur la gouvernance des données, conformément au paragraphe 48 de l'annexe I de la résolution 79/1 de l'Assemblée générale. Le groupe de travail présentera à l'Assemblée à sa quatre-vingt-unième session un rapport qui sera le fruit d'un dialogue multipartite intégral et inclusif sur la gouvernance des données à tous les niveaux. La Commission a réaffirmé son engagement en faveur d'un processus inclusif, transparent et multipartite et salué des initiatives telles que la création du groupe de travail, le plan de mise en œuvre du Pacte et le tableau de mise en correspondance concernant le Sommet, le Pacte et les objectifs de développement durable.

G. Renforcer les mécanismes mondiaux d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation

1. Mécanisme de facilitation des technologies

66. Le Mécanisme de facilitation des technologies, établi conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba et lancé dans le cadre du Programme 2030, soutient la mise en œuvre des objectifs de développement durable en faisant intervenir les quatre composantes suivantes : a) l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable ; b) le Groupe des Nations Unies composé de 10 représentantes et représentants de haut niveau de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique chargés de promouvoir la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable (Groupe de 10 membres) ; c) le forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation ; d) une plateforme en ligne. Le Mécanisme complète la Commission en réunissant diverses parties prenantes qui se consacrent principalement aux solutions en matière de science, de technologie et d'innovation. Illustrant un modèle multipartite dans l'esprit de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, l'Équipe spéciale interinstitutions fait appel à plus de 120 fonctionnaires issus de 51 entités des Nations Unies et à des milliers de scientifiques et de partenaires. Les principaux axes de travail sont les suivants : a) le programme de feuilles de route relatives à la science, à la technologie et à l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, qui aide les pays à aligner leurs stratégies en matière de science, de technologie et d'innovation sur les objectifs de développement durable au moyen de guides et d'ateliers ; b) un volet de renforcement des capacités qui consiste à dispenser une formation en matière de politique de la science, de la technologie et de l'innovation ; c) d'autres activités axées sur les technologies d'avant-garde, les sciences émergentes et l'égalité des genres dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

67. Les neuvième et dixième éditions du forum sur la science, la technologie et l'innovation se sont tenues respectivement en mai 2024 et en mai 2025. Durant l'édition de 2024, qui était axée sur le renforcement du Programme 2030 et

l'élimination de la pauvreté dans un contexte de crises multiples, l'accent a été mis sur le financement de la recherche et de l'innovation, la coopération scientifique en matière d'action climatique et la science, la technologie et l'innovation tenant compte de la dimension de genre et adaptées au contexte local pour la réduction de la faim et de la pauvreté. En outre, les écosystèmes de la science, de la technologie et de l'innovation des petits États insulaires en développement, l'innovation numérique en faveur de la paix et de la résilience climatique, et les partenariats visant à la transformation structurelle en Afrique et dans les pays les moins avancés ont fait partie des thèmes abordés. Durant l'édition de 2025, qui marquait le dixième anniversaire du forum, l'accent a été mis sur la science, la technologie et l'innovation inclusives, fondées sur des données probantes, et en phase avec le Pacte pour l'avenir. Parmi les principaux thèmes traités, on peut citer l'intelligence artificielle équitable, l'égalité des genres dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, la préservation des océans et des zones côtières, l'augmentation du financement et des capacités en matière de science, de technologie et d'innovation, et le renforcement de la collaboration mondiale en matière de recherche.

68. Le Groupe de 10 membres a joué un rôle de premier plan dans le cadre des forums de 2024 et de 2025. Il a souligné le double rôle de l'intelligence artificielle en tant que moteur du développement et source de risques éthiques, environnementaux et sociaux, et a appelé à l'inclusivité et à l'accessibilité économique de l'intelligence artificielle, à une gouvernance forte et à l'intégration des approches en matière de science, de technologie et d'innovation face aux limites de la planète. Il a réaffirmé l'importance de la science fondamentale et prôné une augmentation des investissements dans les systèmes de science, de technologie et d'innovation inclusifs, en mettant en garde contre l'expansion incontrôlée de l'intelligence artificielle et le risque que celle-ci aggrave les inégalités. En outre, il a mis l'accent sur l'inclusion des femmes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, le renforcement de la gouvernance multilatérale, la collaboration mondiale en matière de recherche et son engagement continu à fournir des conseils scientifiques indépendants et déterminants pour la mise en œuvre du Programme 2030.

69. Dans le cadre du Pacte pour l'avenir, le Mécanisme, notamment l'Équipe spéciale interinstitutions et le Groupe de 10 membres, a pour mission de suivre la mise en œuvre du chapitre 3 relatif à la science, à la technologie, à l'innovation et à la coopération numérique. L'action du système des Nations Unies se concentrera sur le renforcement de la prospective en matière de science, de technologie et d'innovation, le développement des capacités et la promotion de la science ouverte et de l'innovation inclusive. Le Mécanisme servira à coordonner la participation des différentes parties prenantes, à mobiliser des ressources et à conseiller les pouvoirs publics et les équipes de pays des Nations Unies, consolidant ainsi son rôle moteur à l'échelle mondiale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

2. Banque de technologies pour les pays les moins avancés

70. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2025-2027, fondé sur des évaluations des besoins technologiques et d'autres activités de collaboration avec les pays les moins avancés. Le plan structure le travail de la Banque de technologies autour de trois piliers stratégiques : a) des services consultatifs techniques et stratégiques à fort impact ; b) le renforcement des capacités aux fins de la transformation ; c) le savoir axé sur les résultats. La Banque de technologies fournira un soutien ciblé pour répondre aux principaux enjeux en matière de science, de technologie et d'innovation et renforcera son rôle de relais de connaissances. En ce qui concerne le renforcement des capacités, elle s'emploiera principalement à renforcer les stratégies nationales en matière de

science, de technologie et d'innovation, à dispenser des formations spécialisées et à élargir les programmes dans les domaines à fort impact recensés dans le cadre des évaluations des besoins technologiques. Ces activités se fondent sur l'expérience acquise par la Banque de technologies lors d'évaluations menées dans 16 des pays les moins avancés – tout dernièrement en République démocratique populaire lao, au Malawi et en République-Unie de Tanzanie –, de nouvelles évaluations étant en cours au Burkina Faso et au Népal. Ces évaluations restent un outil fondamental qui permet de cerner les besoins technologiques prioritaires et de guider l'élaboration des stratégies nationales. En tant qu'institution entièrement financée par des contributions volontaires, la Banque de technologies compte sur le soutien durable de ses partenaires pour remplir sa mission en tant qu'organe de coordination en matière de science, de technologie et d'innovation pour les pays les moins avancés et pour concrétiser les ambitions de son nouveau plan stratégique.

V. Conclusions et recommandations

71. La science, la technologie et l'innovation offrent d'excellentes possibilités d'accélérer la progression vers les objectifs de développement durable ; dans le même temps, elles posent des problèmes, notamment de perpétuation de la fracture entre les pays et à l'intérieur des pays. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes ont un rôle majeur à jouer en orientant le développement et l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi qu'en instaurant et en promouvant à tous les niveaux un climat propice afin que les avancées technologiques favorisent le développement durable et ne laissent personne de côté.

72. La complexité croissante et l'évolution rapide des nouvelles technologies, ainsi que les changements profonds induits par les récentes vagues d'innovation, rendent évidente la nécessité d'adopter sans plus attendre une approche collaborative de la science, de la technologie et de l'innovation. Compte tenu de l'ampleur des enjeux mondiaux et des immenses possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation face à ces enjeux, il est important de renforcer la solidarité et la coopération internationales, de revitaliser les partenariats mondiaux et de redynamiser les mécanismes de collaboration ouverts, inclusifs et équitables.

73. Les États Membres sont invités à examiner les recommandations suivantes :

a) élaborer des plans stratégiques de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation, assortis d'objectifs clairs, ciblés et mesurables, pour tirer parti des possibilités offertes par le progrès technologique, sur la base d'une évaluation complète des points forts et des points faibles nationaux et de la détermination des synergies à exploiter et des écarts à combler entre les priorités nationales et le programme international de la science, de la technologie et de l'innovation ;

b) adapter l'évaluation des technologies et la prospective technologique aux contextes nationaux et infranationaux afin de garantir la pertinence et l'efficacité des mesures mises en place pour répondre aux enjeux locaux ;

c) promouvoir une approche multipartite, multisectorielle, à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics pour faire concorder les stratégies et politiques en matière de science, de technologie et d'innovation avec celles d'autres domaines, tels que les secteurs industriel et environnemental, ce qui permettra de maximiser les synergies et d'améliorer la cohérence des politiques ;

d) renforcer la coopération entre les principaux acteurs de l'écosystème de l'innovation et favoriser la transition de la recherche fondamentale à la recherche appliquée en mettant en place des mécanismes de collaboration qui incitent au

transfert de technologies et de connaissances entre universités, instituts de recherche et secteur privé et qui tirent parti des filiales d'entreprises étrangères pour améliorer les échanges de connaissances avec les partenaires internationaux ;

e) favoriser l'habileté numérique et le développement des compétences en faisant de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques une priorité, en formant les fonctionnaires de l'administration publique à la conception et à la mise en œuvre des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation et en proposant des programmes de requalification et de perfectionnement des compétences afin de préparer la main-d'œuvre à la transformation numérique et à l'évolution des exigences professionnelles, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables ;

f) mettre en place une infrastructure numérique accessible, abordable et de qualité afin de fournir la connectivité numérique et la puissance informatique nécessaires à l'adoption et au développement des technologies ;

g) mobiliser les ressources nationales en facilitant les programmes de cofinancement et de coopération public-privé et attirer des investissements étrangers directs afin d'accélérer la mise en place de l'infrastructure numérique, l'innovation, le renforcement des capacités et la création d'emplois ;

h) moderniser les cadres réglementaires relatifs aux entreprises et aux technologies numériques, notamment en ce qui concerne la gouvernance de l'intelligence artificielle, la législation sur la protection des données et les cadres de sécurité informatique, et prévoir des examens réguliers pour veiller au respect des normes, des protocoles et des considérations éthiques.

74. Au niveau international, les recommandations sont les suivantes :

a) contribuer à la mise en place de mécanismes de suivi, d'évaluation et de responsabilisation afin de favoriser la confiance, la transparence et l'inclusion en ce qui concerne la collaboration internationale en matière de science, de technologie et d'innovation, tout en renforçant la coordination entre les organismes internationaux afin de faire concorder les priorités, de mettre en commun les initiatives et de dégager un consensus sur une vision commune du développement de la science, de la technologie et de l'innovation à l'échelle mondiale ;

b) bâtir un consensus mondial au sujet des cadres de gouvernance afin de garantir le développement et l'adoption responsables des technologies, en particulier dans les domaines de l'intelligence artificielle et de l'analytique des données, en renforçant la coopération internationale de sorte à prévenir les utilisations abusives et à veiller au respect des droits humains ;

c) promouvoir l'échange et le partage des connaissances technologiques, la mise en commun des expériences en matière de politiques, la coopération technique et la collaboration en matière de recherche afin d'accélérer l'adoption des technologies et de favoriser l'innovation ;

d) intensifier le renforcement des capacités en aidant les pays en développement à mettre en place des systèmes solides d'enseignement et d'apprentissage tout au long de la vie qui intègrent les compétences numériques dans les programmes d'études actuels, en proposant des formations par secteur et par profession et en encourageant les partenariats de recherche-développement entre les États, les établissements universitaires et l'industrie afin d'étoffer les capacités technologiques ;

e) élaborer au niveau international des normes méthodologiques en matière d'évaluation des technologies et de prospective technologique afin de faciliter la compréhension mutuelle et l'apprentissage de ces deux pratiques aux niveaux

national et régional, de permettre des comparaisons cohérentes entre les pays et de promouvoir l'utilisation d'outils communs, ce qui permettra de répondre aux enjeux technologiques mondiaux ;

f) augmenter la part de l'aide publique au développement consacrée à la science, à la technologie et à l'innovation et étudier des modèles de financement innovants, des partenariats public-privé et des approches fondées sur des sources et sciences ouvertes afin d'aider les pays en développement à participer à des initiatives ou projets de collaboration en matière de science, de technologie et d'innovation ;

g) soutenir les investissements en faveur du développement des infrastructures nationales et généraliser l'action collective en matière d'infrastructures numériques publiques afin que l'exploitation des technologies puisse favoriser la diversification économique et la modernisation industrielle, en particulier dans les pays qui disposent de moins de ressources ;

h) mettre en place une stratégie mondiale d'innovation ouverte afin de promouvoir le partage des connaissances, d'améliorer la transparence et de favoriser la collaboration grâce à des approches fondées sur des données et sources ouvertes, ce qui permettra d'orienter le développement technologique, de répondre aux enjeux mondiaux et d'amplifier les retombées des initiatives internationales, les Nations Unies ayant une fonction clé de liaison entre les différentes parties prenantes.
